



JUGEMENT DU 12 Janvier 2022
5ème Chambre

N° PCL : 2022J00024
SARL JEAN-NOEL JEANJEANNE
N° RG: 2022P00028

DEBITEUR

SARL JEAN-NOEL JEANJEANNE 26 Lieu-dit Bedoura
33190 BASSANNE

RCS BORDEAUX 829 459 874 - 2017 B 2599

Représentant légal : Jean Noel JEANJEANNE Gérant,
demeurant 26 Lieu-dit Bedoura 33190 BASSANNE

Comparaissant assistée de Maître Benjamin BLANC,
Avocat à la Cour,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 12 Janvier 2022 en chambre du Conseil
où siégeaient Messieurs Pierre GUINCHARD, Président
de Chambre, Christophe DUPORTAL, Jean-Claude
BACH, Juges, assistés de Madame Emilie ZAKY,
Greffier assermenté,

Le Ministère public,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 12 Janvier 2022,

La minute du présent jugement est signée par
Monsieur Pierre GUINCHARD, Président de Chambre
et par Madame Emilie ZAKY, Greffier assermenté.

N° RG : 2022P00028

N° PC : 2022J00024

Le 23 Décembre 2022, la société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 829 459 874 RCS BORDEAUX (2017 B 2599), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : mécanique automobile, entretien nettoyage automobile à domicile, achat et revente de véhicules ou pièces détachées automobiles neuves ou d'occasion,

Constituée sous la forme de SARL, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif s'élève à 37.080,00 euros et le passif à 113.618,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 30 Juin 2021, le chiffre d'affaires s'élevait à 198.709,00 euros et les pertes à 15.206,00 euros,
- 2 salariés sont employés et l'ont été au cours des six derniers mois,

La société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Les salariés n'ont pas été représentés en Chambre du conseil,

La société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,



La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce sont dépassés. Le Tribunal dira donc que la clôture de la liquidation judiciaire sera prononcée au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

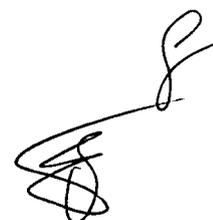
Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la société JEAN-NOEL JEANJEANNE SARL, au capital de 4.000,00 euros, identifiée sous le n° 829 459 874 RCS BORDEAUX (2017 B 2599), dont le siège social est à BASSANNE (33190), 26 Lieu-dit Bedoura, exerçant une activité de mécanique automobile, entretien nettoyage automobile à domicile, achat et revente de véhicules ou pièces détachées automobiles neuves ou d'occasion, à BASSANNE (33190), 26 Lieu-dit Bedoura,

conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,



Fixe provisoirement au 10 Octobre 2021 la date de cessation des paiements,

Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Monsieur Yves LALANNE, Juge Commissaire et Monsieur Franck CHANQUOY, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET 23 rue du Chai des Farines 33000 BORDEAUX, en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

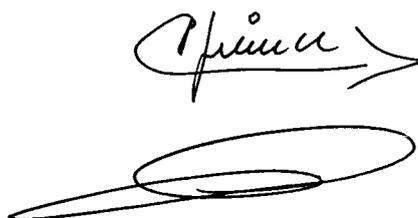
Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai d'un an à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. LALANNE', is written above a large, stylized, oval-shaped stamp or seal.